

Désignation de l'entreprise <u>FANROB</u>										Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>11/13 RUE SALOMON DE ROTHSCHILD 92150 SURESNES</u>																									
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>9</td><td>4</td><td>8</td><td>0</td><td>2</td><td>2</td><td>4</td><td>0</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>3</td></tr> </table>										9	4	8	0	2	2	4	0	5	0	0	0	1	3		
9	4	8	0	2	2	4	0	5	0	0	0	1	3												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>															
										Exercice N clos le <u>3</u> <u>1</u> <u>1</u> <u>2</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>2</u> <u>5</u>															
<b>ACTIF</b>										Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010	85 000	012			85 000															
			Autres *		014	15 000	016			15 000															
	Immobilisations corporelles *				028	15 560	030	4 684		10 876															
	Immobilisations financières * (1)				040	17 948	042			17 948															
	Total I (5)				044	133 507	048	4 684		128 823															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	1 575	052				1 575															
		Marchandises *		060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *				068		070																	
				Autres * (3)		072	8 250	074			8 250														
	Valeurs mobilières de placement				080		082																		
	Disponibilités				084	2 908	086			2 908															
	Charges constatées d'avance *				092	13 361	094			13 361															
Total II				096	26 094	098			26 094																
<b>PASSIF</b>										Exercice N 1	NET														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120					5 000															
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126																				
	Réserves réglementées *				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131																				
	Report à nouveau				134					(12 376)															
	Résultat de l'exercice				136					(19 991)															
	Subventions d'investissement				137																				
	Provisions réglementées				140																				
	Total I				142					(27 367)															
Provisions pour risques et charges				Total II	154																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156					71 615															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164					3 813															
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166					56 024															
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169	1 302				18 369															
	Comptes courants d'associés				173					32 463															
	Autres dettes				175																				
	Produits constatés d'avance				174																				
Total III				176					182 284																
<b>Total général (I + II + III)</b>										180	154 917														
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	276															
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>FANROB</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>A – RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31/12/2025		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services *	217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )				242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 792		244	
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements * dont amortissement du fonds de commerces				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259			262	
	Total des charges d'exploitation (II)					264
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342	
			JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181		
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit			346		
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					352	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * 12 376 dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					370	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>FANROB</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	85 000	402		404		406		406	85 000										
		410	15 000	412		414		416		416	15 000										
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426											
	Constructions	430	10 037	432		434		436		436	10 037										
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 523	442		444		446		446	5 523										
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		456											
	Matériel de transport	460		462		464		466		466											
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		476											
Immobilisations financières		480	17 672	482	276	484		486		486	17 948										
TOTAL		490	133 232	492	276	494		496		496	133 507										
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499		499											
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		506											
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516											
	Constructions	520		942	522	1 004	524		526		1 946										
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		1 634	532	1 105	534		536		2 738										
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540			542		544		546												
	Matériel de transport	550			552		554		556												
	Autres immobilisations corporelles	560			562		564		566		566										
TOTAL		570		2 576	572	2 108	574		576		4 684										
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values												
	①		②		③		④		Court terme *		Long terme										
									⑤		19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧						
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589						
		Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>		579				Régularisations		590		583		594		595					
		TOTAL						596				585				599					

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

**RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise : FANROB Néant \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	12 376
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	12 376
Déficits de l'exercice	960	19 991
Total des déficits restant à reporter	970	32 367

**III DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	25 444
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	15 947
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: .....FANROB.....										Néant <input type="checkbox"/> *															
Exercice ouvert le: ..01./01./2025. et clos le: .....31./12./2025						Données en nombre de mois		1	2																
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>																									
Effectif moyen du personnel * :								376	2,00																
Dont apprentis								657	1,00																
Dont handicapés								651																	
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861																	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>																									
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>																									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	224 124																
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118																	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119																	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105																	
<b>TOTAL 1</b>								106	224 124																
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																									
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115	738																
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143																	
Subventions d'exploitation reçues								113	1 250																
Variation positive des stocks								111																	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116																	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153																	
<b>TOTAL 2</b>								144	1 988																
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>																									
Achats								121	94 561																
Variation négative des stocks								145	375																
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	41 173																
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146																	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133																	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148	2																
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128																	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135																	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150																	
<b>TOTAL 3</b>								152	136 111																
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>																									
Calcul de la valeur ajoutée								(total 1 + total 2 - total 3)		137	90 001														
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>																									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	90 001																
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>																									
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</b>																									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020	<input checked="" type="checkbox"/>																
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	224 124		Effectifs au sens de la CVAE *		023	2,00															
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026																	
Période de référence				024	0	1	/	0	1	/	2	0	2	5	160	3	1	/	1	2	/	2	0	2	5
Date de cessation																									

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant  \*

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	5000

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom de famille  Prénom(s)

Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom de famille  Prénom(s)

Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



### IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
FANROB 11/13 RUE SALOMON DE ROTHSCHILD 92150 SURESNES	
SIRET 9 4 8 0 2 2 4 0 5 0 0 0 1 3	Méi : optimiste92150@gmail.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Restauration traditionnelle
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
<b>1. Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	19 991
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
<b>2. Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %			
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %		
<b>3. Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Autres dispositifs	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)
-----------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé COALA

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

**S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET LUPO 169 BOULEVARD MURAT 75016 PARIS Tél: 0142882310	
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 12032026 Lieu : SURESNES
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire: résident SONIA JANIN
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/> Prestataire :	Signature :



**RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX**

ANNÉE 2025 ou exercice

Désignation de l'entreprise FANROB  
Adresse 11/13 RUE SALOMON DE ROTHSCHILD 92150 SURESNES

du \_\_\_\_\_  
au \_\_\_\_\_

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	ABINAN KOUACOU FREDDY CHEF CUISINIER	15 Bis RUE FELICIEN REVOL 91220 MONTLHERY
2	DAUDI KAMILIA APPRENTI CUISINIÈRE	20 RUE JULES GUESDE 92130 ISSY LES MOULINEAUX
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	37 888	1 899		39 787				39 787
2	10 848	1 122		11 969				11 969
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	48 736	3 021		51 757				51 757

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1 962
<b>Total</b>	<b>1 962</b>

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . .2025 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	53 719	- de l'exercice . .2025 . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	49 942	- de l'exercice précédent ⑩	1 499
Nom et qualité du signataire <u>SONIA JANIN</u> <u>Président</u>		À <u>SURESNES</u> , le <u>12/03/2026</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

**I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**
**A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
<b>B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé</b>		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
<b>C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation</b>		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

**II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**
**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

**B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report**

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2025	<b>Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit</b>	2468
------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------

*(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)*

**1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %**

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
<b>Total</b>							

**2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement**

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
<b>Total</b>		



